

CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

Séance du 23 Mars 2005

L'an deux mille cinq et le vingt trois mars, à dix sept heures, l'installation officielle du Conseil Municipal Jeunes de la commune a eu lieu, Salle du Conseil de l'hôtel de ville.

La séance a été publique.

ETAIENT PRESENTS :

- Mr le Maire

Les membres du Conseil Municipal Jeunes :

- Mesdemoiselles Marine PLANA, Camille BISBAU, Jennifer LUZEGE, Aliya AGARANDE, Clara DELLAC.
- Messieurs Léo SAURAT-CROUX, Guillaume GARRIGUES, Mathieu BERGES, Arnaud GLEIZES, Amadou LY, Florian DYLEWSKI, Paul DELRIEU, Alexandre TALAZAC, Rémi FIRMINO.

Les membres du Comité d'Ethique :

- Mesdames T. VIGUIER, E. PERREY, N. SOUTEIRAT, M. TALAZAC.
- Messieurs E. CHARRON, J. MASI.
- La coordonnatrice : Mlle I. REILHES

ABSENTS :

Mlle Axelle RIEU (CMJ)

Monsieur MUNOZ A., Monsieur GIRMA J.

EXCUSES :

Madame PRADERE, Monsieur G. ROUDIERE (DGS), Monsieur MAGNAN C.

Le quorum étant atteint et l'assemblée pouvant valablement délibérer, Madame VIGUIER, Présidente du Comité d'Ethique, passe à l'ordre du jour.

CREATION DES DIFFERENTES COMMISSIONS

Pour pouvoir réaliser leurs projets, les jeunes conseillers se sont répartis dans les commissions suivantes :

COMMUNICATION	ENVIRONNEMENT AMENAGEMENT et SECURITE de la VILLE	SPORTS, LOISIRS et CULTURE	HUMANITAIRE et SOLIDARITE
	Léo SAURAT-CROUX	Léo SAURAT-CROUX	Léo SAURAT-CROUX
Guillaume GARRIGUES		Guillaume GARRIGUES	
Mathieu BERGES		Mathieu BERGES	
Arnaud GLEIZES	Arnaud GLEIZES	Arnaud GLEIZES	Arnaud GLEIZES
Marine PLANA	Marine PLANA	Marine PLANA	Marine PLANA
Camille BISBAU	Camille BISBAU	Camille BISBAU	Camille BISBAU
Jennifer LUZEGE	Jennifer LUZEGE	Jennifer LUZEGE	Jennifer LUZEGE
Amadou LY	Amadou LY	Amadou LY	Amadou LY
Florian DYLEWSKI	Florian DYLEWSKI	Florian DYLEWSKI	Florian DYLEWSKI
Aliya AGARANDE	Aliya AGARANDE	Aliya AGARANDE	Aliya AGARANDE
Paul DELRIEU	Paul DELRIEU	Paul DELRIEU	Paul DELRIEU
Alexandre TALAZAC	Alexandre TALAZAC	Alexandre TALAZAC	Alexandre TALAZAC
Rémi FIRMINO		Rémi FIRMINO	
	Clara DELLAC		Clara DELLAC
	Axelle RIEU		

EXAMEN DU REGLEMENT INTERIEUR DU CMJ

Mlle REILHES donne lecture à l'assemblée du projet du Règlement Intérieur du Conseil Municipal Jeunes.

Celui-ci doit définir le fonctionnement interne du Conseil Municipal Jeunes.

- ❶ Il définit le type de réunions et leur composition,
- ❷ Il régleme les groupes de travail (commissions),
- ❸ Il détermine la fréquence des réunions,
- ❹ Il définit la marche à suivre par les conseillers en cas d'absence aux réunions,
- ❺ Il fixe les conditions d'exclusion et de démission d'un conseiller municipal jeune,
- ❻ Il détermine les modalités de vote pour la validation des projets.

Le contenu de ce Règlement Intérieur n'est pas immuable, il pourra être modifié ou complété par décision du Conseil Municipal Jeunes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal Jeunes et le Comité d'Ethique approuvent à l'unanimité de ses membres, le présent Règlement Intérieur.

CHARTRE du CONSEILLER MUNICIPAL JEUNE

Madame VIGUIER présente au Conseil Municipal Jeunes le projet d'une CHARTRE du Jeune Conseiller Municipal.

Cette charte définit les règles à respecter par les jeunes conseillers municipaux qui s'engagent à les faire respecter pendant la durée de leur mandat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal Jeunes et le Comité d'Ethique, à l'unanimité de ses membres, adoptent la présente charte du jeune conseiller municipal.

FICHE DE DISPONIBILITES

Afin d'organiser au mieux les réunions des différentes commissions, compte-tenu de l'âge des conseillers et de leur planning, Mme VIGUIER demande à chaque conseiller de communiquer sur la fiche de renseignements leurs disponibilités (horaires de préférence du mercredi après-midi) pour les futures réunions.

REMISE DU FASCICULE : *A la découverte de ta commune...*

Afin de mieux comprendre le rôle et le fonctionnement de la Commune, il est remis aux jeunes conseillers municipaux un fascicule interactif.

Ce dernier aidera les jeunes conseillers dans les différents projets de leur programme qu'ils vont traiter en réunion de commissions.

A l'issue de cette première séance, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal Jeunes, qu'il sera amené à rencontrer au cours de son mandat, un Sénateur ou un Député.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme VIGUIER lève la séance du Conseil Municipal Jeunes à 18 h 15.

SIGNATURES

CONSEILLERS MUNICIPAUX JEUNES

<i>Léo SAURAT-CROUX</i>		<i>Florian DYLEWSKI</i>	
<i>Guillaume GARRIGUES</i>		<i>Aliya AGARANDE</i>	
<i>Mathieu BERGES</i>		<i>Paul DELRIEU</i>	
<i>Arnaud GLEIZES</i>		<i>Alexandre TALAZAC</i>	
<i>Marine PLANA</i>		<i>Axelle RIEU</i> <u><i>Absente</i></u>	
<i>Camille BISBAU</i>		<i>Rémi FIRMINO</i>	
<i>Jennifer LUZEGE</i>		<i>Clara DELLAC</i>	
<i>Amadou LY</i>			

COMITE D'ETHIQUE

<i>Mme T. VIGUIER</i>		<i>Mme N. SOUTEIRAT</i>	
<i>Mme E. PERREY</i>		<i>Mr E. CHARRON</i>	
<i>Mr J. GIRMA</i> <u><i>Absent</i></u>		<i>Mr J. MASI</i>	
<i>Mr C. MAGNAN</i> <u><i>Excusé</i></u>		<i>Mme TALAZAC</i>	
<i>Mr MUNOZ</i> <u><i>Absent</i></u>			